

9 SEPTEMBRE 1926

INCIALE

illet 1900.

\$ 5,000,000.00
\$ 4,500,000.00
\$ 45,219,000.00

on département d'Épargne sont
mensuellement les placements
lors de sa fondation, cette

tion
ORTE
ral.

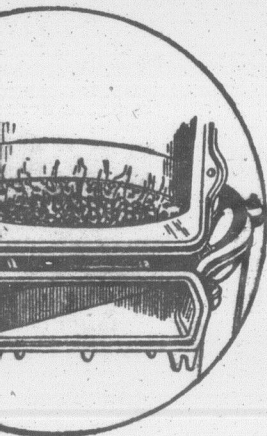
es-Censeurs.

e de Québec.

Nouveau-Branswick et de l'Île

e Votre
mauffage

vignette explique la
ction intérieure du foyer
Furnacette et de la
circulaire qui permet
indifféremment bois,
anthracite ou charbon
de faire circuler la
dans toute la maison—
onomie de combustible
ent.



fage, Formant
te la Maison

uffage qui a toute
a fait ses preuves,
de la maison avec
poêles ordinaires.

minuer vos comptes
l'hiver, une chaleur
une fournaise dans
et envoyez-nous le
s de vous communi-
—appareil nouveau
offre la solution
une forte économie

MFG. COMPANY"
CANADA

obligation de ma part,
atifs de l'appareil de
rnacette."

ette
y's

WINNIPEG
SKATON
VANCOUVER
EDMONTON
1579

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de
Québec..... 1.00
Cité de Québec et pays
étrangers..... 1.50
Pour les Sociétaires de la
Coopérative Fédérée de
Québec et de la Société
des Jardiniers-Maraîchers 75c.

Tarif des annonces 12c. la ligne
Annonces classifiées 25 mots, 50
sous par insertion, plus un sou
par mot additionnel au-dessus
de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annon-
ces écrire au "Bulletin de la
Ferme", Limitée, 111 Côte de
la Montagne, (Édifice Morin),
Québec. Case postale 129—
Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ADMINISTRATION

111, CÔTE DE LA MONTAGNE, QUÉBEC.

RÉDACTION

114, RUE ST-PAUL-EST, MONTRÉAL.

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
et de la Société des Jardiniers-Maraîchers de la Province de Québec

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux
intérêts de la ferme et du foyer
rural.

Elle est rédigée par un comi-
té de techniciens et de prati-
ciens agricoles assistés de col-
laborateurs occasionnels et de
correspondants de diverses in-
stitutions agricoles. Toute col-
laboration est sujette au con-
trôle du directeur.

La correspondance concernant
la rédaction doit s'adresser au
Directeur du "Bulletin de la
Ferme", Case postale 325,
Montréal.

Volume XIV

LE 9 SEPTEMBRE 1926

Numéro 34

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

UN IMPAIR

M. Ponton met les pieds dans les plats

Les enchères publiques et ce qu'en pensaient
M. Trudel et M. Ponton lui-même en 1920

Monsieur J.-N. Ponton continue, dans son journal, sa campagne déloyale, insidieuse et méchante contre la Coopérative Fédérée. Il a bien garde de combattre ouvertement une institution qui a rendu et continue de rendre des services immenses aux cultivateurs de cette Province. Il est assez habile pour se rendre compte qu'une attaque ouverte soulèverait la réprobation. Il procède par insinuations sournoises et malicieuses, espérant créer ainsi dans les esprits une impression défavorable à la Coopérative et à ses dirigeants.

Nous nous dispenserons de qualifier la manière de M. Ponton; elle n'est certainement pas de nature à le relever dans l'esprit des honnêtes gens.

Dans son dernier article, M. Ponton essaie de se faire malin et nous pose, avec des airs candides, cette question:

"Pourquoi les administrateurs de la Coopérative ont-ils discontinué les ventes publiques?"

Nous pourrions tout simplement lui répondre que c'est afin de mieux protéger les cultivateurs contre les spéculateurs qui profitaient des enchères publiques pour se concier et payer parfois un prix inférieur au prix que commandait le marché. Et c'est la vérité.

Nous ne voulons point donner à M. Ponton plus d'importance qu'il n'en mérite: les motifs qui le font chercher à jeter du discrédit sur la Coopérative sont assez connus pour réduire à bien peu l'influence qu'il peut exercer. Nous donnerons cependant quelques précisions pour lui enlever toute envie de récidiver et pour renseigner à fond les nombreux patrons qui expédient leur beurre et leur fromage à la Coopérative Fédérée et dont M. Ponton voudrait empoisonner l'esprit.

UN MOT D'HISTOIRE

Disons d'abord, en aussi peu de mots que possible, quelle fut l'origine de ces "enchères publiques" auxquelles M. Ponton feint d'attacher tant d'importance.

C'est en 1910 que furent inaugurées les ventes à l'enchère, du fromage que recevait à Montréal la Coopérative agricole des Fromagers, dont M. Auguste Trudel était alors le gérant. Ces ventes furent discontinuées en 1917, la Commission Impériale se portant acquéreur de tout le fromage disponible au prix uniforme de 25 sous pour le No 1. Les enchères furent reprises en 1920, mais prirent fin définitivement en août de la même année, parce que M. Trudel, alors en Angleterre, avait conclu un contrat avec une firme qui se chargeait de la vente du fromage de la Coopérative, mettant fin, par conséquent, aux enchères de la Coopérative, à Montréal.

M. PONTON EN CONTRADICTION AVEC LUI-MÊME

M. Ponton oublie sans doute que M. Trudel se plaignait alors, même amèrement, du résultat des "ventes à l'enchère" que faisait la Coopérative, à Montréal. Mais comment peut-il ignorer ce qu'il écrivait lui-même, sous sa propre signature, dans le "Bulletin des Agriculteurs", à la date du 31 juillet 1920, alors que M. Trudel était en Angleterre, cherchant un moyen de vendre "directement", sur le marché anglais, le fromage que recevait la Coopérative, à Montréal?

Voici quelques extraits de ce long article signé de la main même de M. Ponton:

"Comme M. Auguste Trudel l'a clairement démontré dans ses derniers articles éditoriaux, le fromage connu en Europe sous le nom de "Québec", souffrait et souffre encore, à l'heure présente, d'une grande défaveur."

"Le résultat net de toute cette affaire a été de condamner le cultivateur de la province de Québec à vendre son fromage à un demi, trois-quarts centin par livre, en bas du prix de celui d'Ontario, à qualité équivalente."

"Cette différence de prix était faite par les EXPORTATEURS DU PAYS, qui prétextaient la mauvaise renommée de notre fromage sur les marchés d'outre-mer pour nous en payer moins cher et qui protestaient de leur innocence ainsi que de leur inhabileté à faire cesser cette industrie."

"DE PETITES FORTUNES FURENT FAITES AUX DÉPENS DES CULTIVATEURS", DIT M. PONTON

"A vrai dire, les cultivateurs auraient eu mauvaise grâce à censurer le commerce, puisqu'ils consentaient toujours à lui livrer leur fromage dans ces conditions; cependant, bon nombre de maisons se sont fait des petites fortunes aux dépens de ceux qui se sont trop longtemps contentés de traire leurs vaches et de porter leur lait à la fabrique, sans trop s'inquiéter de ce qu'il en adviendrait, une fois transformé en fromage; et il ne faut pas les en blâmer, car elles ne nous ont jamais pris par surprise; elles ne nous ont toujours appliqué que les lois ordinaires du commerce qui veulent que chacun suive sa propre affaire et défende sa propre cause".

"Les cultivateurs de la province de Québec ne devaient pas cependant être ainsi exploités éternellement; par l'entremise de leur société professionnelle, la Coopérative centrale des Agriculteurs de Québec, ils devaient un jour aller plaider leur cause eux-mêmes auprès de leurs clients d'Europe et mettre les choses au point. Ce jour est enfin arrivé; dans une semaine, tous les producteurs de fromage—il n'y aura pas que les membres de la Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec qui en bénéficieront—pourront se dire qu'ils ont, sur les marchés d'Europe, un représentant, incontestablement qualifié pour défendre leur cause, qui se dépensera sans mesure pour arriver à faire entrer annuellement dans la bourse des cultivateurs de la province, les \$250,000.00 à \$300,000.00 dont ils ont été depuis si longtemps dépouillés et qu'ils auraient continué de perdre pendant Dieu sait combien d'années, sans l'initiative et l'intervention résolue de la Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec."

M. PONTON EN CAMPAGNE CONTRE M. PONTON

M. Trudel a fait des encans pendant dix années au détriment de la classe agricole; M. Ponton admet lui-même, dans l'article cité, les résultats désavantageux de ces enchères publiques pour les producteurs, sans cependant trop blâmer le commerce qui faisait une exploitation du producteur à son bénéfice. Maintenant, après six années de travail pour vendre notre fromage "directement" sur le marché anglais, voilà M. Ponton qui demande à la Coopérative: "Pourquoi avez-vous discontinué les enchères publiques à Montréal?" Peut-on être plus rococo!

Nous pourrions faire bien d'autres citations du même genre, car, à maintes reprises, M. Trudel se plaignait du piètre résultat des "ventes à l'enchère" et des agissements des gros exportateurs de Montréal. Mais cela suffit pour démontrer que M. Ponton parle à travers son chapeau et donne, sans s'en douter, le coup de pied de l'âne à son patron.

LES EFFORTS DE M. TRUDEL POUR METTRE FIN AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Ajoutons en passant que M. Trudel fit trois voyages en Angleterre pour trouver quelqu'un qui se chargeât de la vente de notre fromage, permettant ainsi de mettre fin au système déplorable des enchères publiques, qui se tenaient alors à Montréal, chaque semaine, au Board of Trade.

Il y a plus. Lisez bien, c'est très édifiant: Lors de son retour d'Europe, en 1920, M. Trudel demanda au ministre de l'Agriculture, M. Caron, de garantir jusqu'à concurrence de cent mille piastres, le déficit qui pourrait résulter de la "vente directe" du fromage de Québec sur le marché anglais. La position financière de la Coopérative Centrale, dans ce temps-là, ne lui permettait pas d'encourir semblable risque, car ce déficit aurait bien pu s'élever à des centaines de milliers de piastres, et l'honorable M. Caron ne crut pas devoir, dans les circonstances, faire assumer pareille responsabilité à la Province.

(Suite à la page 621)